

## **Rapport de la commission chargée du postulat Gauthier « Pour une mesure d'urgence de travaux sur les bâtiments de l'école du Couchant »**

---

Nyon, le 21 Septembre 2012

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée du postulat Gauthier-Jaques « Pour une mesure d'urgence de travaux sur les bâtiments de l'école du Couchant » s'est réunie le jeudi 20 Septembre à la Ferme du Manoir.

Etaient présents : Mesdames Christine Trolliet et Mireille Guignet (en remplacement de Mr Bernhard Willi) ; Messieurs Fuglister Jean-François (en remplacement de Mr Sacha Soldini), Pierre Girard, Yves Gauthier-Jaques (postulant) et Patrick Buchs (président et rapporteur).  
Etaient excusés : Messieurs Yves Froidevaux et Sadik Krasniqi

Même si la Municipalité a indiqué ne plus vouloir être présente lors des commissions qui doivent décider du renvoi ou non en Municipalité d'une motion ou d'un postulat, afin de ne pas influencer la décision, la commission a reçu Monsieur le Municipal Claude Uldry, en charge des bâtiments et Monsieur Patrick Troesh, chef du service des bâtiments. Nous les remercions vivement d'avoir accepté de participer à cette commission, leur présence ayant permis à la commission d'avoir beaucoup d'informations et de réponses sur les questions que posait le postulat.

### **Introduction**

Monsieur Gauthier-Jaques indique qu'il a déposé ce postulat, car il ne voyait rien venir concernant les rénovations de l'école du Couchant. Il avait participé à la commission sur le changement de la chaudière et le passage aux pellets et espérait qu'il y aurait d'autres rénovations qui seraient entreprises.

L'urgence est notamment le remplacement des fenêtres et l'isolation périphérique.

La fermeture des classes, suite à un problème avec les pellets fut aussi déterminante pour le dépôt de ce postulat.

### **Panne du chauffage**

Concernant ce point, il a été indiqué à la commission qu'il ne s'agissait pas d'une panne mécanique mais d'une erreur humaine comme l'on dit dans ces cas là.

Le problème qui a amené à une fermeture inopinée de certaines classes n'est pas dû aux pellets. Nous aurions eu exactement le même problème s'il s'agissait de mazout.

A noter que le centre funéraire est aussi chauffé aux pellets et n'a jamais eu de problèmes. C'est un mode de chauffage fiable.

La commission a reçu de la part du Municipal la fiche de consommation mazout/pellets des 7 dernières années. Nous avons une consommation pour 2011 de 32 tonnes de pellets.

Pour la commission, les explications fournies étaient suffisantes et convaincantes.

### **Rénovations du Couchant A et B :**

Pour comprendre pourquoi il n'y a pas eu de rénovations à l'école du Couchant, il convient d'élargir le débat et de prendre en considération le contexte global des écoles à Nyon.

### **Harmos et LEO**

Les récents changements de législation au niveau fédéral avec Harmos et cantonal avec la LEO, ont laissé pendant de longs mois les communes dans l'expectative concernant le futur des bâtiments scolaires.

En effet, tant que la LEO n'était pas acceptée et entrée en vigueur, il était impossible de savoir les différents changements en terme d'école, du nombre de classes, etc. Nous ne savions pas si Couchant B allait être conservé. Dans ces conditions, il est risqué d'entreprendre des rénovations sur un bâtiment.

La Commune a aussi fait une étude démographique afin d'estimer les futurs besoins en termes d'école. Par exemple, avec le nouveau quartier Marens-Couchant, c'est environ 200 enfants supplémentaires qui arriveront à Nyon et qu'il faudra loger au sein des écoles.

Aujourd'hui, nous savons où l'on va, et nous savons également que Couchant B sera conservé.

### **Nouvelle école du Reposoir**

Une nouvelle école va être construite au Reposoir. Le Conseil recevra le premier préavis au mois de janvier ou février 2013. Nous aurons 4 ans à 4 ans et demi pour construire cette nouvelle école. Ce qui est un délai très court lorsqu'on sait qu'il va falloir organiser un concours, un crédit d'étude et un crédit de réalisation.

Cette nouvelle école est donc la priorité actuelle.

### **Politique des bâtiments scolaires**

Lors du dépôt de ce préavis, le Conseil recevra une information sur la politique des bâtiments scolaire. La commission a déjà reçu quelques informations sur les différents projets ; mais n'en parlera pas dans ce rapport afin de laisser le soin à la Municipalité de présenter sa politique. On peut noter qu'actuellement sur les 4 chefs de projets du service des bâtiments, 2 sont affectés uniquement aux écoles.

Un chef de projet a également pris en charge Couchant A et B le 19 Septembre.

La rénovation d'une école étant toujours quelque chose de complexe, il sera utilisé la technique des « tiroirs » ; autrement dit vider une école afin de la rénover en mettant les classes ailleurs puis les rapatrier et ainsi de suite.

Les rocadés seront assez fines, il ne s'agit pas, par exemple, de mettre les classes enfantines du Couchant au sein de la future école du Reposoir. Mais, pour l'instant, il n'a pas été possible d'expliquer plus en détail comment elles s'effectueront.

Un commissaire a demandé s'il était possible, comme c'est le cas dans les bâtiments d'habitation, de faire une rénovation en site occupé ; c'est-à-dire avec une ou plusieurs classes vacantes qui permettraient de faire les rocadés ?

Ce n'est pas souhaitable car il est très contraignant de faire une rénovation dans une école en activité. Même si nous avons déjà procédé de la sorte pour les rénovations de Marens et la surélévation du Rocher. La priorité est de pouvoir faire des rénovations en profondeur et dans de bonnes conditions, tant pour les élèves, les enseignants que pour les entrepreneurs.

Pour Couchant, nous pouvons indiquer que Couchant A devrait s'agrandir et avoir environ 10 classes de plus. Ce qui permettra, peut-être de faire de Couchant B une UAPE ou des salles pour la musique (nouvelle loi sur les écoles de musique LEM), par exemple.

Pour la rénovation, le conseil recevra un préavis soit en avril ou mai 2013, à la suite du préavis sur la future école du Reposoir.

### **Programme EPIQR+**

Comme accepté par notre Conseil, la Ville de Nyon a acquis le programme EPIQR+, qui permet de faire une analyse complète des travaux à faire pour une rénovation. Dans les mois qui viennent tous les bâtiments communaux passeront à l'expertise EPIQR+ afin d'avoir une vision globale des travaux à effectuer et du coût de ces travaux.

Avant de commander le programme, la Municipalité avait demandé un test sur deux bâtiments et l'un d'eux était justement Couchant B.

Monsieur le Municipal Claude Uldry avait apporté le rapport EPIQR+ ainsi que le diagnostic amiante. Ces deux documents ont été remis au président de la commission qui a pu les garder, en prêt car c'est le seul exemplaire papier, et qui a pu le faire tourner au sein de la commission. Chaque commissaire a pu prendre connaissance en toute tranquillité de ces rapports. Selon cette étude, la rénovation de Couchant B coûtera à peu près 1'840'000 francs.

### **Conclusion**

La Commission remercie encore Monsieur le Municipal et Monsieur le chef de service d'avoir accepté de participer à ses travaux. L'échange que nous avons eu fut riche. Nous remercions aussi le postulant, qui a remis sur la table ce problème et a permis de répondre à beaucoup de questions.

Le constat sur la vétusté de nos écoles est accablant. L'état de certaines écoles est indigne et absolument intolérable pour une ville comme Nyon. Pendant des décennies nous n'avons rien fait et nous avons laissé la situation se pourrir pour arriver à cette situation inacceptable. Nos prédécesseurs, comme nous mêmes, portons une grande responsabilité dans cet état de fait.

Le Conseil recevra environ 15 préavis sur les écoles d'ici 2020. Durant la commission il a été émis la suggestion qu'une commission du conseil permanente chargée des écoles soit nommée. Pour beaucoup de commissaires cette idée a trouvé un écho favorable et il serait peut-être bon que le Bureau et ce Conseil se penche sur cette possibilité.

Les explications données par le Municipal et le chef de service sur les différentes démarches qui ont été entreprises pour améliorer cette réalité et permettre à nos enfants de pouvoir apprendre et étudier dans des conditions qui soient bonnes a convaincu la commission.

Les dépôts des préavis pour la nouvelle école du Reposoir en janvier 2013 et pour la réfection de des écoles du Couchant, en avril 2013, ont aussi fait réfléchir la commission. Tout comme l'étude EPIQR+ sur Couchant B.

Par conséquent, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, c'est à l'unanimité que la commission propose au Conseil de ne pas renvoyer le postulat « Pour une mesure d'urgence de travaux sur les bâtiments de l'école du Couchant » à la Municipalité pour étude et rapport.

Cependant, si au mois de mai 2013, le préavis sur la réfection du Couchant ne devait pas être déposé, le postulant et les membres de la commission se réservent le droit de déposer une motion pour demander la mise en route urgente de ces travaux.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le postulat « Pour une mesure d'urgence de travaux sur les bâtiments de l'école du Couchant »

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. de ne pas renvoyer le postulat à la Municipalité

La Commission

Mireille Guignet  
Christine Trolliet  
Jean-François Fuglister  
Yves Froidevaux  
Yves Gauthier-Jaques (postulant)  
Pierre Girard  
Sadik Krasniqi  
Patrick Buchs (président et rapporteur)